

Le 24 février 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travail de nuit : Auchan se croit-il au-dessus des lois ?

AUCHAN France, par jugement du 9 novembre 2015, s'est vue ordonner par le tribunal de Grande instance d'Avignon de se conformer au Code du travail et à la jurisprudence en vigueur quant au travail de nuit pour la période de 22H à 6H. Cette décision a été confirmée par le 1^{er} président de la Cour d'appel de Nîmes le 25 novembre 2015, et est frappée d'une astreinte de 100 000 euros par infraction constatée.

Malgré ces deux décisions de justice rendues, Auchan persiste et continue d'employer des salariés de nuit.

Deux constats d'huissier, l'un le 23 Novembre 2015, l'autre le 7 décembre 2015 ont été effectués sur les deux établissements concernés.

Par ailleurs, les délégués du personnel Force Ouvrière ont réalisé des dizaines de relevés de pointage, prouvant la volonté délibérée de l'Entreprise de ne pas appliquer ces décisions de justice, et par la même la Loi.

Ce mardi 23 Février 2016, l'assignation pour la liquidation de l'astreinte a été délivrée aux deux établissements concernés (Auchan Mistral 7 et Auchan le Pontet) pour une audience fixée au 10 Mars 2016 à 9h.

Le montant de l'astreinte définitive, qui sera décidé par le juge, pourrait atteindre la somme de 2 060 000 000 euros au vu des infractions constatées !!!

Force Ouvrière rappelle que seule l'Entreprise Auchan est responsable de cette situation et du montant qui sera attribué, car si un appel non suspensif des décisions des juges a été fait par Auchan, celle-ci se devait de RESPECTER les 2 ordonnances.

Une conférence de presse sera organisée le 10 Mars à 14 H à l'Union Départementale Force Ouvrière en présence du Secrétaire Général FO Auchan, du Secrétaire Général de l'UD du Vaucluse et du Secrétaire Général du syndicat FO Auchan le Pontet.

Le Syndicat FO Auchan se met à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour nous contacter :

Pascal SAEYVOET
Secrétaire Général FO Auchan
06.66.67.45.08

Stéphane CASTALDI
Secrétaire Général du syndicat FO Le Pontet
06.95.84.09.83